

Communiqué AFPA

« Le gouvernement est en difficulté »

Le 17 Décembre dernier, le Conseil Constitutionnel a jugé contraire à la constitution le transfert du patrimoine de l'AFPA, de l'Etat à l'AFPA (association nationale pour la formation professionnelle des adultes).

Il s'agit là d'une victoire dans la lutte contre le démantèlement de l'AFPA.

Le gouvernement avait décidé la vente par appartement en décentralisant aux conseils régionaux les formations des demandeurs d'emploi, en transférant à Pôle Emploi le service d'orientation de l'AFPA et en se débarrassant d'un patrimoine non entretenu à l'AFPA, sans lui fournir les moyens de le rénover.

Le gouvernement, répondant aux demandes du MEDEF, fait mourir à petits feux cette association pour pouvoir laisser libre cours aux seuls financiers le juteux marché de la formation professionnelle. C'est à un véritable sabotage de l'intérieur auquel nous assistons : précarisation de l'emploi au détriment de la qualité des formations, plan de réorganisation s'apparentant plutôt à une désorganisation généralisée, absence de réelles mesures pour l'accueil des stagiaires antérieurement à la charge des psychologues et transférés à Pôle Emploi.

Le gouvernement doit faire de nouvelles propositions législatives.

La logique, qui est celle du conseil constitutionnel, serait qu'à défaut d'être pris en charge par l'Etat, ce patrimoine soit dévolu aux régions.

Ceci ne peut se faire sans revoir les compensations financières. Il y a une vraie urgence. Ce patrimoine abandonné par l'État, en particulier des hébergements, est une offense aux stagiaires qui les fréquentent.